

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2016

PRESENTS: MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD J-C, CURTENAZ M, CHAILLOU P,

PUTELAT O, PERONCINI J, PUTELAT N, RAFFAULT M, BACHMANN F, TREYVAUD S.

EXCUSE AVEC PROCURATION: Mme CRETIN L (donne procuration à Mme CUTELLE M)

M. BAJOT F (donne procuration à CLERC D)

EXCUSE: M. GERMAIN C Convocations du 18.02.2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015:

Lecture est donnée au Conseil Municipal du compte administratif 2015, dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes

1 613 844.66 €

Dépenses

929 272.02 €

- Les dépenses engagées non mandatées sont

- L'excédent global de clôture 2015 s'élève à

684 572.64 €

Solde

arrêtées à 618 689.47 €.

807 334.89 €.

Section d'investissement :

Recettes

1 101 775.77 €

Dépenses

360 324.05 €

Solde

741 451.72 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif 2015
- le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier

D'autre part, le conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 du service de l'eau dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

Recettes

163 839.79 €

Dépenses

128 176.07 €

- Les dépenses engagées et non mandatées sont

Solde

35 663.72 €

arrêtées à 172 616.47 €.

Section d'investissement :

Recettes

217 215.06 €

Dépenses

32 737.68 €

Solde

184 477.38 €

L'excédent global de clôture s'élève à 47 524.63 €

SUBVENTIONS 2016:

Les subventions allouées aux associations communales et extérieures sont reconduites. La participation d'un montant individuel de 40.00 € attribuée aux adhérents mineurs inscrits à des structures extérieures, est réajustée en fonction des effectifs connus au 1^{er} janvier 2016.

<u>Participation école de musique</u>: Pour une raison d'équité et de restriction budgétaire à venir il est proposé de supprimer l'aide accordée aux enfants mineurs de la commune. Cette aide s'applique sur l'éveil musical et le cursus. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer cette participation à compter de la rentrée 2016/2017. Une subvention sera alors allouée suivant les conditions susvisées.

PERSONNEL / FORMATIONS:

- M. PACCARD, adjoint technique principal de 1^{ère} classe peut prétendre au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne du fait de son ancienneté.
 Le Maire propose au Conseil Municipal la création du poste d'agent de maîtrise afin de pouvoir nommer M. PACCARD après avis de la Commission Administrative Paritaire. Avis favorable à l'unanimité est donné.
- > Information sur les différentes formations programmées pour les agents techniques (habilitation électrique) et pour l'agent administratif,
- Acceptation par le conseil de la prise en charge d'une Validation des Acquis de l'Expérience permettant l'accès à un diplôme supplémentaire pour Mlle MOREL.

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS RD 1508:

Le SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) fait état des décomptes définitifs restant dus par la commune au titre de l'enfouissement des réseaux secs (électrification, éclairage public, télécommunication) le long de la RD 1508 effectués en 2013 et 2014. Cette somme d'environ 30 000 € sera payée en 2016.

ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT:

Par délibération 2016 007 du 1er février 2016, le conseil de la communauté de communes de la Semine :

- a mandaté PLS ADIL 74 pour assurer l'enregistrement des demandes de logement sur le Système National d'Enregistrement (SNE),
- a accepté de prendre en charge la cotisation pour l'ensemble des 7 communes,
- demande aux communes membres de poursuivre leur engagement dans l'accueil, l'accompagnement et l'enregistrement des demandeurs de logement social, et transmettre au service enregistreur de PLS ADIL 74.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

• PREND ACTE de la décision de la communauté de communes de la Semine,

- MANDATE PLS ADIL 74 pour enregistrer sur le SNE, (sans frais supplémentaire) les demandes de logement social déposées auprès de la commune d'ELOISE,
- RETIENT la simple consultation comme modalité d'accès à la « web app » du SNE.
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec PLS ADIL 74.

COUPES DE BOIS 2016:

- accord est donné au programme de coupes de bois 2016 présenté par l'ONF (Office National des Forêts)
- ➤ Il est souligné que certaines coupes de 2014 n'ont toujours pas été faites. Un courrier sera envoyé aux attributaires afin qu'ils procèdent dans un délai imparti à cette coupe, faute de quoi la commune remettra ces lots en adjudication.
- Les attributaires de la coupe de bois de 2014 feront l'objet d'un nouveau tirage au sort pour récupérer les têtes de chênes laissé par l'ONF.

COMMISSION TRAVAUX:

La commission travaux, voirie et bâtiments s'est réunie le lundi 22 février afin d'évaluer et proposer au conseil les investissements à budgétiser pour 2016.

Propositions suivantes sont faites:

- ✓ Lancement des travaux de restructuration de l'ancien presbytère
- ✓ Réaménagement de l'ancienne Cuma pour y intégrer les nouveaux locaux techniques (1 seul et unique hangar au lieu de trois actuellement)
- ✓ Réalisation des aménagements pour le cheminement piétonnier (l'aménagement pour traverser la RD1508 est mis de côté car trop onéreux)
- ✓ Réfection de la rue des Vignes avec création de places de parking supplémentaires Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ces projets, autorise le maire à monter les dossiers de demandes de subventions auprès des différents établissements et à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

Par ailleurs, information est donnée des travaux d'eau à venir.

- L'ATMB va faire un nouveau chemin de Barmezas. La commune profitera de ces travaux pour refaire la colonne d'alimentation d'eau potable d'Essertoux.
- La colonne d'eau potable qui passe sous le pont de l'autoroute au lieu-dit « Les Vergers » va être isolée afin de permettre l'alimentation de la maison « Davaine » qui sera occupée à l'année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

Le Conseil Municipal:

- est informé de la signature d'un devis auprès d'un prestataire pour la numérisation des actes d'Etat Civil,
- prend acte de l'enquête publique portée par la Communauté de Communes de la Semine depuis sa prise de compétence urbanisme concernant la modification simplifiée n°1 du PLU

d'Eloise. Seule des modifications mineures du règlement de certaines zones sont projetées. Consultation de ces modifications possible en mairie jusqu'au 1^{er} avril 2016,

- Mmes CUTELLE, RAFAULT et BACHMANN sont nommées représentantes à la commission d'attribution des logements sociaux SEMCODA,
- est convié à s'inscrire au Congrès des Maires à Paris reporté au 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016,
- est informé par Marcelle CURTENAZ :
- * de la réunion du conseil d'école le 29/02/2016
- * du carnaval qui se déroulera le 12 mars 2016. Défilé dans le village et embrasement de M. CARNAVAL au programme,
- prend acte de la vacance de l'appartement situé au-dessus du groupe scolaire de « la Prairie » depuis le 1^{er} février. Un rafraichissement sera fait avant l'arrivée de nouveaux locataires.

Avant de clôturer la séance Mme le Maire présente et remercie Carole WALCH, nouvelle journaliste pour le Dauphiné Libéré qui a assisté à la réunion du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 22 h 15.

<u>LE MAIRE</u>,

CUTELLE Marthe

Haute-Savo



Le rendez-vous est fixé au <u>samedi 2 avril 2016, à 9h sur le parking de l'espace d'animation</u>. Les gants et sacs sont fournis par la commune. Enfin, pour clôturer cette matinée un casse-croûte sera offert.